

Délibération n°2025.12.07 : ÉLECTION DU 2ÈME VICE-PRÉSIDENT

Date de convocation : 20 novembre 2025

Délégués titulaires ou suppléants présents pour compétence principale obligatoire :

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Sylvain BONENFANT, Département de l'Eure, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Pierre BREUGNOT, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Cyriaque LETHUILLER, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, titulaire
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, titulaire
- Damien THIÉBAULT, Communauté de Communes Roumois Seine,
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle,

Délégués titulaires excusés :

- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime,
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure,
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération,
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville,

Pouvoirs :

- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Mme SINEAU-PATRY
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure, pouvoir à M. THIÉBAULT
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, pouvoir à M. LETHUILLIER
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, pouvoir à M. MARIE

Secrétaire de séance : Jean-Marie ROYER

Carte : Compétence principale - Art 5.1

	Total de la carte	Quorum	Délégués votant et pouvoir(s)	Abstention	Vote(s) contre	Vote(s) pour
Délégués	14	7	14	0	0	14
Voix	41	21	41	0	0	41

Gestion des milieux aquatiques
et prévention des inondations
de la vallée de la Seine Normandie

Hôtel du Département – Quai Jean Moulin
CS 56 101 – 76 100 ROUEN Cedex

02 79 18 22 30
contact@smgsn.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200092492-20251208-2025-12-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/01/2026

.../...



Exposé des motifs

Le Président rappelle que suite à la transformation du SMGSN en syndicat de plein exercice, l'article 12.3 des statuts prévoient que les vice-présidents sont élus selon la règle suivante :

- le Premier vice-président élu au sein du collège dont n'est pas issu le président,
- les vice-présidents suivants sont élus en alternance dans chacun des collèges.

Le 24 mai dernier le Département de l'Eure a désigné Monsieur BONENFANT en remplacement de Madame DUTEIL comme délégué titulaire. Madame DUTEIL étant 2^{ème} Vice-Présidente, il convient de procéder à la réélection de ce poste parmi les représentants des Départements.

L'élection est ouverte par Monsieur DEMAZURE qui indique que Monsieur Sylvain BONENFANT s'est porté candidat. Après appel à candidature, aucun autre élu ne se porte candidat.

Il préside le bureau composé de :

Scrutateur	Ouvreur	Annonceur	Secrétaire
Mme SINEAU-PATRY	M. LANGLOIS	M. MARIE	M. ROYER

Le dépouillement du vote ayant donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins de vote :	14
Bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	14

Nom du candidat	Nombre de voix
Monsieur BONENFANT	14

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion de la Seine Normande, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'élire Monsieur BONENFANT, délégué représentant du Département de l'Eure, en qualité de 2^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande.

Délibération

Le comité syndical,

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2019 autorisant la création du syndicat mixte de gestion de la Seine Normande,
- l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2022 approuvant la modification des statuts du syndicat mixte de gestion de la Seine Normande,

- les articles 12.1 et 12.3 des statuts du syndicat mixte de gestion de la Seine Normande relatifs aux vice-présidents.

CONSIDÉRANT :

- que Monsieur BONENFANT est seul candidat au poste de second vice-président du syndicat mixte de gestion de la Seine Normande
- qu'il a été procédé à l'élection, dont le résultat est le suivant :
1^{er} tour du scrutin : majorité absolue requise de 14 voix.
Nombre de votants : 14
Nombre de bulletins : 14
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 14 voix

Approuve l'élection de Monsieur BONENFANT délégué, représentant le Département de l'Eure.

Le président du Syndicat mixte
de gestion de la Seine Normande



Julien DEMAZURE